



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.03.2017
4.0	19.10.2017	866481-00007	Date de la première version publiée: 01.12.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Code du produit : 04113249

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DOW EUROPE GMBH
BACHTOBELSTRASSE 3
8810 HORGEN
SWITZERLAND

Téléphone : 31 115 67 2626

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDSQuestion@dow.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Contact d'urgence 24h/24 : 00 41 447 28 2820

Contact local en cas d'urgence : +41 44728 2820

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Butane
propane

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Propulseur d'aérosol aux hydrocarbures

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	Asp. Tox.1; H304	>= 50 - < 70



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8 203-749-3	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400	>= 0,25 - < 1
---	-----------------------	---	---------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	: Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro- : Eau pulvérisée



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0	Date de révision: 19.10.2017	Numéro de la FDS: 866481-00007	Date de dernière parution: 23.03.2017 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

priés
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones/huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Chemical Group.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir 1.9.6 Liquides de refroidissement et de lubrification, huiles minérales, National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVA



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m ³	CH SUVA
propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	18 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,01 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	18 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	100 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	9 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 µg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	9 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	92 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	Sédiment d'eau douce	0,43 µg/l
	Sédiment marin	0,043 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4,3 µg/l



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
--	--------------------------------------	---------

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Vêtements de protection antistatiques retardateurs de flamme, sauf si l'évaluation démontre que le risque d'atmosphères explosives ou d'inflammation spontanée est faible

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Aérosol contenant un gaz dissous

Couleur : incolore



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	0,7
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.03.2017
4.0	19.10.2017	866481-00007	Date de la première version publiée: 01.12.2014

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Non applicable
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants
-------------------	---	----------

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Inhalation Contact avec la peau Ingestion Contact avec les yeux
--	---	--

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,01 - 1,85 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Espèce: Lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Type de Test: Test de Buehler
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 24 Mois
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Espèce: Rat
LOAEL: > 160 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 jours

Espèce: Rat
LOAEL: >= 1 mg/l
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 4 Sem.
Méthode: OCDE ligne directrice 412

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Espèce: Rat
NOAEL: > 0,06 mg/l
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 28 jours
Méthode: OCDE ligne directrice 412

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons : NOEC: 1.000 mg/l



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 9,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,43 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : NOEC : 10 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85,2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,5 - 4,2



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
-



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0 Date de révision: 19.10.2017 Numéro de la FDS: 866481-00007 Date de dernière parution: 23.03.2017
Date de la première version publiée: 01.12.2014

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette prépa-



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version 4.0	Date de révision: 19.10.2017	Numéro de la FDS: 866481-00007	Date de dernière parution: 23.03.2017 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ration). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- KECI : Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
- TCSI : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- REACH : Pour les achats par Dow Chemical d'entités juridiques en UE, tous les ingrédients sont actuellement enregistrés, préenregistrés ou exemptés selon REACH. Veuillez vous référer à la section 1 pour les usages recommandés. Pour les achats d'entités juridiques hors de l'Union européenne, avec intention de les importer dans l'EEE, veuillez contacter votre représentant et/ou bureau local.
- TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.
- AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- PICCS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
- ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.
- NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations



MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines pour Produits Alimentaires

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.03.2017
4.0	19.10.2017	866481-00007	Date de la première version publiée: 01.12.2014

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
CH SUVA	: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	: Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
---	---



**MOLYKOTE™ Huile Aérosol pour Machines
pour Produits Alimentaires**

Version 4.0	Date de révision: 19.10.2017	Numéro de la FDS: 866481-00007	Date de dernière parution: 23.03.2017 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
STOT SE 3	H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR